



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. VISBECQ DE Clery en Vexin, MME MORGUE DE Longuesse, MME LUCAS DE Marines, MME PERUELLE DE Nucourt, MME DE SMEDT DE Sagy, MME LAGO DE Frémainville, MME CARPENTIER DE Grisy les Platres, MME BERNARD ET MME LE BOUCHER DE Guiry en Vexin, M. BAZOT ET MME DUFOUR DE Le Bellay-en-Vexin, M. VINOLAS DE Seraincourt, M. GINOUX DE Théméricourt, MME LOURTIL DE Vigny, Mme Menetrier de Santeuil, Mme Bessodes de Avennes

CCVVS : Mme Sorel de Ambleville, Mme Dumont Selhi de Arthies, Mme Deltruc de Boissy-l'Aillerie, Mme Bellee de Bréançon, Mme Gorge de Brignancourt, M. Caurette de Chaussy, M. Veres de Magny en Vexin, M. Millouet de Maudetour en Vexin, M. Duchesne de Omerville

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard de Ableiges (ccvc), Mme Joncour- Danel et M. Bru de Berville (ccvc), Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), Mme Gallo-Grosos et Mme Bouilliant de Commeny (ccvc), M. Teilland de Condecourt (ccvc), Mme Castellarnau de Fremecourt (ccvc), M. Dumas de Genainville, Mme Risico et Mme Gabryelczyk de Haravilliers (ccvc), Mme Pincemin de Marines (ccvc), M. Depont et Mme Sophiyair de Sait Clair sur Epte (ccvvs), Mme Chériot de Wy Dit Joli Village (ccvvs)

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Corneilles-En-Vexin (ccvc), Courcelles sur Viosne (ccvc), Le Heulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly en Vexin (ccvc), Saint Gervais (ccvvs), Theuville (ccvc), Us (ccvc)

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Carpentier Présidente et Monsieur Bidal secrétaire du SI Conservatoire du Vexin

Au total, 24 maires ou délégués sont présents, représentant 23 des 43 communes adhérentes. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h30

M. Bidal est nommé secrétaire de séance.

COTISATIONS COMMUNALES 2026

Conformément au débat d'orientation budgétaire 2026 tenu en décembre dernier, Mme Carpentier confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part par élèves pour 2026/2025.

En revanche, une augmentation de la part par habitant de + 3 % est envisagé

Les tarifs 2025/2026 sont reconduits, hormis la part par habitant, soit :

1. Part par habitant	=	4,60 € (4.47)
2. Part par élève	=	15,00 €
3. Part par antenne Marines et Vigny)	=	6 500 € (pour chacune des 3 villes antennes : Magny-en-Vexin,

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 27

Les COTISATIONS COMMUNALES 2026 sont adoptées à l'unanimité

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

La Présidente,

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Catherine Carpentier

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65